

## VINCENT PEILLON MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

BENOIT HAMON
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DE
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA
CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.education.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le 14 juin 2013 N° 658

## Vincent PEILLON et Benoît HAMON ont signé le premier accord-cadre de coopération visant à promouvoir l'Economie sociale et solidaire dans l'enseignement secondaire.

Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale, et Benoît Hamon, ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et de la Consommation, ont signé avec l'Economie Sociale Partenaire de la République (ESPER) le premier accord-cadre de coopération visant à promouvoir l'économie sociale et solidaire dans l'enseignement secondaire.

Les ministres ont signé cet accord-cadre lors du Forum Emploi Jeun'ESS, premier forum de recrutement des employeurs de l'Economie sociale et solidaire qui s'est tenu hier a Paris. L'accord permettra d'introduire et de diffuser dans le système éducatif des valeurs de l'Economie sociale et solidaire, telles que la coopération et la poursuite de l'utilité sociale, et à faire connaître aux lycéens les différentes composantes d'un secteur qui représente déjà plus de 10% de l'emploi en France.

L'accord-cadre prévoit la mise en œuvre d'actions en direction des élèves et en direction des personnels éducatifs :

- Concernant la sensibilisation des élèves, l'accord-cadre prévoit l'organisation de projets citoyens éducatifs dans les établissements scolaires, à travers par exemple la « semaine de l'ESS » à l'école. Le parcours d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel permettra également la découverte du secteur de l'ESS. Le développement de l'accueil en stage ou en période de formation en milieu professionnel des élèves est un autre volet important de cet accord.
- L'accord-cadre prévoit également des actions en direction des personnels éducatifs. Ceuxci auront accès à des formations au sein de structures de l'ESS. Ils disposeront également d'outils pédagogiques visant à intégrer l'économie sociale et solidaire dans les enseignements.

Pour Benoît HAMON, « Un an après la création de mon ministère, cet accord est un acte fondateur qui va permettre d'ancrer l'économie sociale et solidaire à l'école, et de créer de nouvelles vocations dans un secteur dynamique et créateur d'emplois. »

Contact presse:

Cabinet de Benoît HAMON: 01 53 18 41 04 Cabinet de Vincent PEILLON: 01 55 55 30 10

